

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), , K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, , E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE (proc de J SEBASTIEN), JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, B SOUCHE, F CHASSON, A ROUSSET, TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 46

Procurations : 6

Votants : 52

Absents :

Date de convocation : 24/07/2020

Secrétaire de séance : Cécile FAURE

Absents : .

En présence des suppléants non votants : S CAVIGGIA, P AYMARD, JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Association des communes forestières de l'Ardèche. Désignation des représentants.

Par délibération du 21 septembre 2012, la communauté de communes a adhéré à l'association des communes forestières de l'Ardèche pour le compte de l'ensemble de ses communes membres. La CCBA doit désigner un représentant titulaire et un suppléant qu'il soit conseiller communautaire ou conseiller municipal. Pour rappel, chaque commune membre doit également désigner un délégué titulaire et un suppléant,.

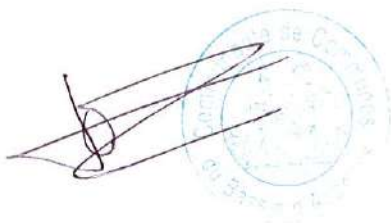
L'élection a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Nombre de votants : 52	Bulletins nuls : 19	Suffrages exprimés : 33	Majorité : 17
------------------------	---------------------	-------------------------	---------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré désigne, au 1^{er} tour, pour représenter la CCBA :

CCBA	Titulaires		Suppléants	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
St Etienne de F	LIOUTIER	Pascale	MATHON	Sébastien

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 31 juillet 2020
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200730-DEL30072020-30-
DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020